

ÉCHANGE DE TITRES

Informations importantes



Les Chèques-Vacances et Coupons Sport sont **valables 2 ans en plus de leur année d'émission**.
En fin de validité, il est possible de **les échanger jusqu'au 31 mars de l'année qui suit leur date d'expiration** pour un même montant, hors frais de traitement et d'envoi. (art. L411-12 du Code du Tourisme)

Pour le Chèque-Vacances, **il est possible de changer de format en cours de validité**.

A partir du **5 janvier 2026**, les **Coupons Sport datés 2023 seront échangeables vers des Chèques-Vacances dans les conditions habituelles**. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

1 CHANGER DE FORMAT DE CHÈQUE-VACANCES

- ✓ Toute l'année
- ✓ 30€ de Chèques-Vacances minimum

Format en ma possession	Format souhaité	
CHÈQUE-VACANCES CLASSIC	Chèque-Vacances Connect.....	Gratuit
CHÈQUE-VACANCES CONNECT	Chèque-Vacances Classic.....	10€

2 ÉCHANGER MES CHÈQUES-VACANCES ET COUPONS SPORT PÉRIMÉS

- ✓ Jusqu'au 31 mars de l'année suivant l'expiration des chèques
- ✓ 30€ minimum

Datés 2023	Possibilité d'échanges	
CHÈQUE-VACANCES CLASSIC	Chèque-Vacances Connect.....	Gratuit
CHÈQUE-VACANCES CONNECT	Chèque-Vacances Classic.....	10€
COUPON SPORT	Chèque-Vacances Connect.....	Gratuit
	Chèque-Vacances Classic.....	10€

Que deviennent les Chèques-Vacances périmés ?

Les Chèques-Vacances et Coupons Sport périmés sont affectés au bénéfice de publics fragiles, notamment sous la forme d'aides au départ en vacances.

Des questions ?

form-beneficiaires@ancv.fr

0 969 320 616 Service gratuit + prix appel

Besoin d'aide ?
cheque-vacances.com/aide

